

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>OBJET :</p> <p>APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2021 ET DU BUDGET IMMOBILIER LOCATIF 2021</p>	<p>Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 33 Votants : 36 Délib. n°11a – 08/04/2021</p>
	<p>Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le</p>

L'an deux mille vingt-et-un, le 08 avril, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : Jeudi 1^{er} avril 2021

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAVILLE René (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUERA Laurence (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PERSON Claude (T), PETIT Vincent (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), VILA Patrice (T),

Absents excusés : LAFFORGUE Guy (T), ROMERO Pierre (T),

Absents ayant donné pouvoir : DRAGUÉ Céline (T) à BONACAZE Benoit(T), PARRILLA Jérôme (T) à AYMERICH Claude (T), TRAFI Pascal (T) à VILA Patrice (T).

Vivien PETIT a été nommé secrétaire de séance.

PREFECTURE DE PERPIGNAN Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/04/2021 066-246600415-20210404-DE_027_2021-DE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le rapport d'orientation budgétaire en date du 04 mars 2021,

CONSIDERANT que les budgets doivent être votés avant le 15 avril de l'exercice auquel ils s'appliquent,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

ADOpte le budget primitif du budget principal de l'exercice 2021 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	13 683 173.01	15 093 495.58
Investissement	1 656 527.23	1 656 527.23
TOTAL	15 339 700.24	16 750 022.81

ADOpte le budget primitif du Budget Immobilier locatif de l'exercice 2021 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	84 212.78	84 212.78
Investissement	412 685.48	412 685.48
TOTAL	496 898.26	496 898.26

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
William BURGHOFFER**



RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/04/2021 066-246600415-20210404-DE_027_2021-DE